



Communiqué de presse

SNCF Réseau et VNF signent une alliance fer/fleuve pour contribuer à la transition écologique en incitant au report modal

Lille, le 25 janvier 2021 – SNCF Réseau et Voies navigables de France officialisent la signature d'une convention destinée à promouvoir le fret ferroviaire et fluvial. Les partenaires s'engagent dans une démarche conjointe en faveur de la complémentarité opérationnelle entre les réseaux ferrés et fluviaux et la construction de chaînes logistiques bas carbone, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Une convention en faveur de la transition énergétique et adaptée aux besoins croissants des industriels

Ce rapprochement stratégique entre les modes ferroviaire et fluvial va permettre à SNCF Réseau et Voies navigables de France de mettre en place une approche et des actions coordonnées pour favoriser une croissance commune de leurs trafics. Dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, le développement de l'intermodalité et du report modal de la route vers les modes alternatifs est une nécessité pour réduire les émissions carbonées du transport de marchandises.

En effet, un convoi fluvial transporte jusqu'à l'équivalent de deux cents camions en un seul voyage, consomme trois à quatre fois moins d'énergie, et émet trois à cinq fois moins de CO2 que ce même transport réalisé par camion. Le fret ferroviaire émet près de 10 fois moins de carbone que le transport routier. En plus de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les modes ferrés et fluviaux contribuent à la diminution de l'accidentologie routière et à la décongestion des axes routiers.

Le développement de ces modes massifiés s'inscrit parfaitement dans la Stratégie Nationale Bas Carbone et dans les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat¹.

Ces deux modes s'appuient, en outre, sur des réseaux d'infrastructure peu saturés à forte capacité de croissance de trafics, avec la possibilité de relier de grandes distances pour le fer et d'aller au cœur des agglomérations pour le fluvial. Ce maillage sur le territoire offre des possibilités d'interaction avec de nombreuses plateformes portuaires et intérieures, assurant à la fois la desserte de proximité, l'ancrage à l'Europe et à l'international.

¹ Dans la convention pour le climat qui vise à réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030 et à modifier en profondeur notre société, les 150 citoyens ont formulé des propositions marquantes : augmenter les investissements publics dans les infrastructures ferroviaires et fluviales, développer le fret maritime, ferroviaire et fluvial, ou encore obliger les grandes entreprises françaises à définir un plan de réduction de leurs émissions liées au fret.

Des actions concrètes pour accompagner les professionnels et ancrer le réflexe du report modal

En raison de ces atouts environnementaux et sociétaux, une part croissante des chargeurs et entreprises de transport de marchandises est intéressée par un report de leurs trafics sur les réseaux ferrés et fluviaux. Pour y parvenir, il s'agit à travers cette convention de développer une plus grande complémentarité opérationnelle entre ces modes alternatifs au fort potentiel de développement.

Un des principaux chantiers va consister à cartographier finement les complémentarités entre les deux modes, pour les flux existants comme pour les flux potentiels à développer : caractéristiques des réseaux, interconnexions, identification des terrains SNCF à proximité de voies d'eau permettant la mise en place de synergies fer/fleuve, caractéristiques des filières industrielles utilisatrices...

Cette stratégie concertée va également contribuer à la compétitivité des ports, en valorisant et constituant un réseau de plateformes tri-modales (fluvial, fer, route), afin d'accroître la desserte des places portuaires par les modes massifiés.

L'ambition de cette convention est de fixer un cadre partenarial de réflexion et d'actions.

Il s'agit en particulier :

- d'identifier les possibilités de complémentarité des deux modes en fonction des flux existants et potentiels ;
- de travailler au développement d'une offre commerciale fer / voie d'eau répondant aux besoins pour tous types de marchandises ;
- de communiquer auprès des chargeurs sur les solutions de transport combiné fer / voie d'eau existantes ou sur des offres potentielles « modes lourds » pertinentes pour leurs besoins ;
- de partager les arrêts programmés ou imprévus de circulation afin de proposer dans la mesure du possible des solutions de substitution d'un mode vis-à-vis de l'autre ;
- de mener des actions de promotion et de prospection communes auprès des chargeurs et logisticiens, fédérations professionnelles, etc.

« Le premier confinement a permis de mettre en lumière toute la robustesse du fret ferroviaire, qui a continué de fonctionner dans sa très grande majorité pendant cette période. Ce contexte actuel de crise sanitaire est un révélateur du besoin de promouvoir des modes de transport durables et massifs et de s'unir pour développer leurs trafics, d'autant plus qu'ils disposent d'infrastructures très disponibles, que l'on pourrait mieux utiliser pour les saturer », indique Isabelle Delon, Directrice générale adjointe Clients et Services de SNCF Réseau.

« Depuis ces dernières années, le trafic reprend, nous sentons un rebond en faveur du fluvial, qui se constate dans les mentalités et dans les chiffres. C'est aujourd'hui un moment important, à double titre : il y a une vraie volonté collective de privilégier des modes de transports propres et nos capacités d'investissement sur le réseau sont historiquement hautes, avec un budget multiplié par deux pour les deux prochaines années », précise pour sa part Thierry Guimbaud, Directeur général de VNF.

À propos de SNCF Réseau

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et accompagner l'ouverture du marché voyageur, SNCF Réseau développe l'offre ferroviaire sur les 30 000 kilomètres de ligne dont il assure l'entretien, la modernisation et la sécurité. Partenaire des pouvoirs publics et des territoires, garant d'un accès neutre et équitable à l'infrastructure, SNCF Réseau se met au service des entreprises de transport et des autorités organisatrices qui constituent ses principaux clients. SNCF Réseau compte 53 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires 2019 de 6,5 milliards d'euros.

<http://www.sncf-reseau.com>

À propos de VNF

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique.

<http://vnf.fr>

CONTACTS PRESSE

SNCF Réseau : Cécilia VICHOT - cecilia.vichot@reseau.sncf.fr - 06 16 21 36 35

Voies navigables de France : Julie COUSEIN - julie.cousein@vnf.fr - 06 98 36 41 64